BARÈME D'HONORAIRES 2026

Applicable depuis le 1er février 2026

HONORAIRES EXPERTISE EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

EXPERTISE EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE	
Sur devis	contact@expertia-immobilier.com 06.94.48.78.27

HONORAIRES TRANSACTION 2026

Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier, le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat. Nos honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat. Tranches non cumulatives. Tous les montants sont exprimés en TTC. Taux de TVA appliqué : 0%

VENTE	
LOGEMENTS ANCIENS	
Prix de vente net vendeur	**Montant d'honoraires**
Moins de 50 000€	5 000€
De 50 001€ à 100 000€	6,5%
De 100 001€ à 200 000€	6 %
De 200 001€ à 400 000€	5,5%
De 400 001€ à 800 000€	4,5%
De 800 001€ et au-delà	3%

Retrouvez le détail de nos services sur notre site : www.expertia-immobilier.com

HONORAIRES LOCATION 2026

En Guyane, les communes sont majoritairement situées en zone non tendues, à l'exception de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury.

Les frais liés à la mise en location (visites, dossier, bail) sont partagés avec le locataire dans les limites légales applicables selon la surface habitable et la zone géographique (plafonds Loi ALUR).

L'état des lieux est facturé séparément, dans les limites légales.

Toute prestation de recherche ou qualification approfondie, accompagnement juridique et sécurisation complète est facturée au propriétaire selon nos conditions contractuelles.

LOCATION LOGEMENT À USAGE D'HABITATION		
	A la charge du locataire	**A la charge du propriétaire**
Visite, constitution du dossier et rédaction de bail	8,07 € TTC par m² de surface habitable *	8,07 € TTC par m² de surface habitable *
Établissement de l'état des lieux d'entrée	3,03 € TTC par m² de surface habitable *	3,03 € TTC par m² de surface habitable *
Établissement de l'état des lieux de sortie	0 €	3,03 € TTC par m² de surface habitable *
Entremise	0 €	100 €
Honoraires conformes aux dispositions de la loi ALUR -*Indices ALUR (tarifs TTC/m² de surface habitable) : Zone non tendue : 8,07 € – Zone tendue : 10,09 €– Zone très tendue : 12,10 € Les villes de la Guyane situées, à ce jour, en zone tendue, sont : Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury		

Retrouvez le détail de nos services sur notre site : www.expertia-immobilier.com

SASU EXPERTIA IMMOBILIER - 14 Rue de la Rose des Vents, 97354 REMIRE-MONTJOLY.
SIRET 911 636 199 RCS CAYENNE. Capital social de 1 000€. Code NAF : 6831 Z
Carte professionnelle n° CPI 9731 2022 000 000 003 Transaction sur immeuble et fonds de commerce
Coordonnées : contact@expertia-immobilier.com . Téléphone : 06.94.48.78.27